Analyse de territoires à enjeux eau avec les acteurs grâce à un nouvel outil

Aude Arrighi[1], Amandine Durpoix[1], Fabienne Barataud[1*]

[1] UR 055 INRA ASTER, Mirecourt
[*] fabienne.barataud@mirecourt.inra.fr

1 L'animation sur un territoire à enjeu eau : une mission fondamentale mais difficile

En France, l'eau provient de 34000 ouvrages[1] de prélèvements répartis sur le territoire national dont un certain nombre doit faire face à des problématiques de pollution. Malgré une stabilisation constatée ces dix dernières années pour les nitrates dans les cours d'eau, la situation dans les eaux souterraines reste marquée par une dégradation lente mais continue. De plus, la contamination des eaux au regard des pesticides se confirme d'année en année[2].
Suite à ces constats, la réglementation a fortement évolué pour renforcer les démarches de protection de la ressource. C'est notamment le cas du Grenelle de l'environnement en 2009 qui vise à concentrer les efforts de lutte contre les pollutions diffuses sur 500 Aires d'Alimentation de Captage (AAC) de l'ensemble du territoire national. Une extension à 500 autres captages prioritaires a été annoncée fin 2013. Ces AAC ont un rôle de site pilote dans une optique de gestion concertée de la ressource et donc d'établissement d'un dialogue entre l'ensemble des acteurs : institutions, gestionnaires et profession agricole.

Pour parvenir aux objectifs de préservation de la ressource en eau, un des défis est la construction d'une vision partagée entre acteurs de ces territoires. L'objectif de l'étude menée sur 5 cinq AAC pendant six mois était donc de construire et de tester un outil original d'enquête et d'analyse des territoires. Cet outil se présente sous la forme d'un jeu de cartes qui offre la possibilité à tous les acteurs de s'exprimer sur leur captage. Il s'agissait ainsi de recueillir leur perception de leur captage au regard de la problématique de préservation de la ressource en eau et d'identifier les critères qui leur paraissaient être pertinent pour le caractériser.
L'instauration du dialogue donne l'opportunité de mieux comprendre les acteurs et leurs territoires et de faire émerger les différentes visions portées sur un captage, de les confronter. La prise en compte des enjeux et approches de chacun autour d'une même problématique peut faire évoluer la perception de la question de l'eau sur un territoire et permettre aux acteurs d'intégrer des préoccupations qui sont *a priori* extérieures aux leurs. Le pari est fait qu'il devient alors possible d'impliquer les acteurs dans l'objectif de préservation de la ressource et de construire une définition commune du territoire, de ses enjeux, et des actions à mener.

[1] Barataud F., Durpoix A., Mignolet C.. 2013. Captages Grenelle : au-delà de la diversité, quels caractères structurants pour guider l'action ? ONEMA
[2] Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, 2010. L'environnement en France. Rapport, 138p

2 Construction de l'outil d'analyse du territoire

L'outil construit est composé de 24 cartes numérotées portant des pictogrammes. Les cartes proposées balayent une large gamme de critères pouvant être regroupés en trois grands ensembles : caractéristiques biophysiques et structurelles de l'AAC, caractérisation du territoire, acteurs et démarche.

Comme l'indique la figure 1, chaque carte est le support d'une ou plusieurs interrogations, thématiques, points sensibles à discuter avec l'enquêté qui doit retenir parmi l'ensemble des cartes proposées deux fois

trois cartes permettant à ses yeux de dresser le portrait type de son territoire, d'en faire ressortir les points clés.

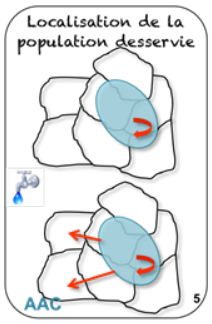

Un captage peut desservir sa propre commune, mais aussi une autre voire plusieurs, voire même exclusivement une ou plusieurs autres communes extérieurs à la commune du champ captant. Les populations desservies ne sont donc pas toujours les populations concernées par les mesures en place sur l'AAC.

La part des différentes formes d'occupation du territoire d'une AAC impacte la démarche et les futures actions proposées.

Figure 1 – Exemple d'interrogations portées par deux cartes

Les pictogrammes sont volontairement neutres afin de n'être qu'une accroche pour la discussion sans pour autant en orienter le contenu. Les cartes peuvent donc être interprétées de façons très différentes selon les individus (figure 2) ; c'est pourquoi il est important d'être certes attentif au choix de la carte mais surtout à la justification qui est faite de ce choix.

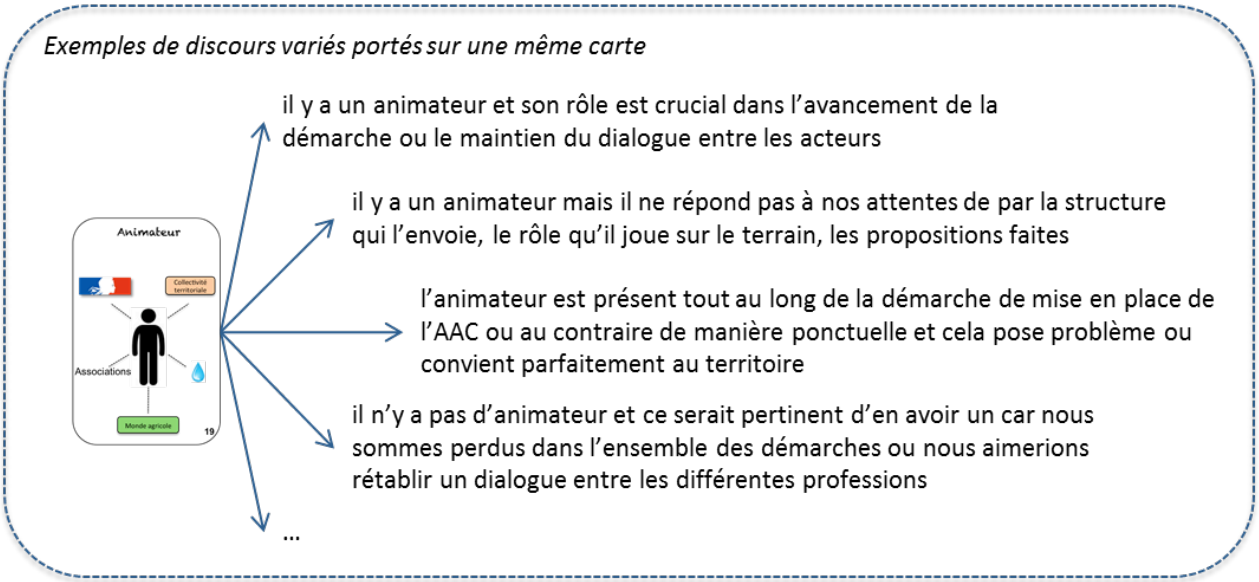

Figure 2 - Exemples de discours variés portés sur une même carte

Quatre cartes blanches complètent l'ensemble en offrant la possibilité aux enquêtés d'ajouter des notions qui n'apparaitraient pas dans les cartes déjà existantes.

Le jeu complet est présenté à l'enquêté dans la même configuration que la figure 3.

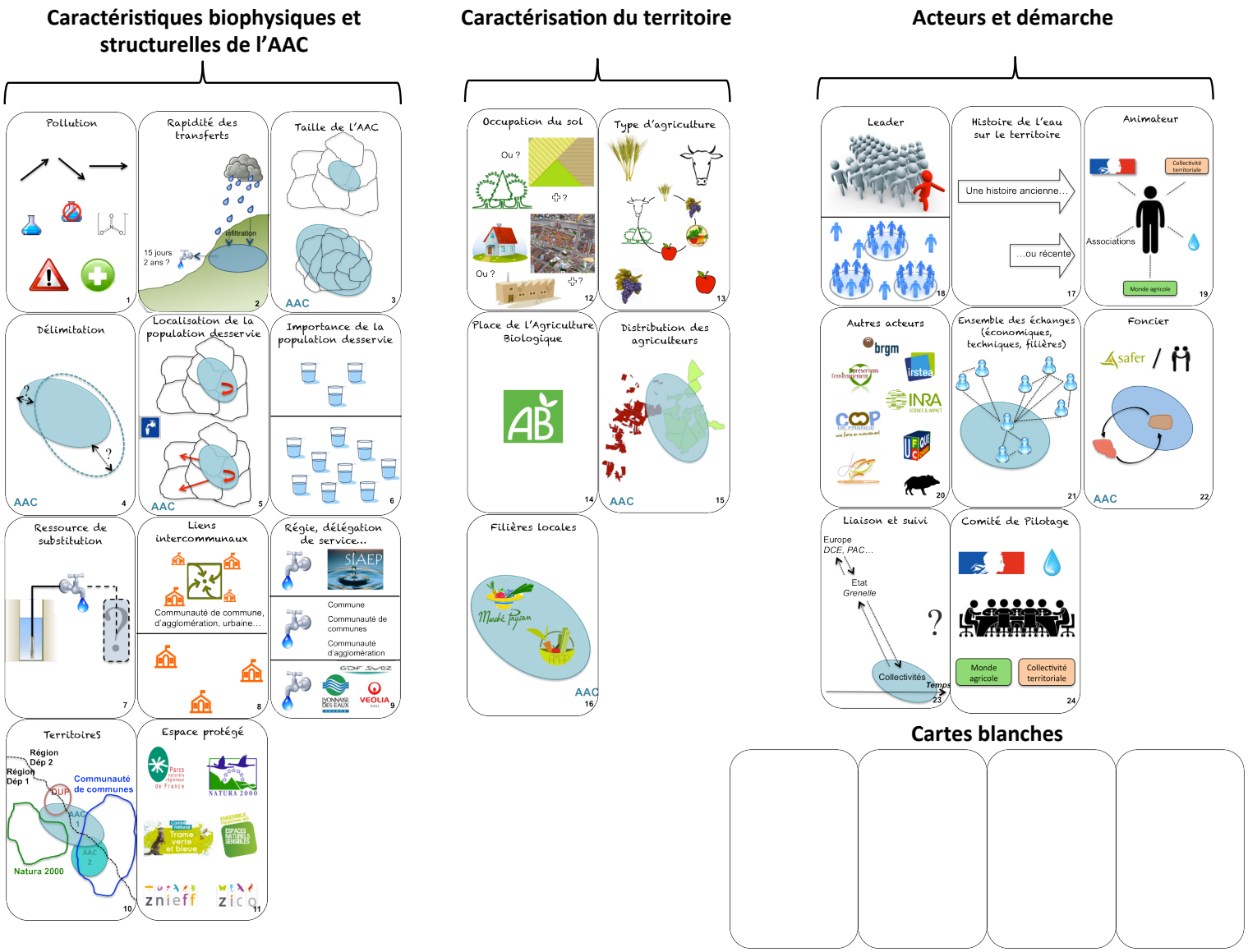

Figure 3 - Le jeu de cartes tel que présenté à l'enquêté

3 Déroulement d'un entretien individuel

Cette étape avec la personne enquêtée est d'une durée variant de 30-45 min à 1h30 et est enregistrée. Cela donne à l'animateur une plus grande liberté dans la conduite de l'entretien tout en garantissant une retranscription fidèle des échanges dans une phase ultérieure.
L'entretien se déroule de la manière suivante (figure 4) :

1. Choix des cartes et justification de ces choix par l'enquêté

Présentation des objectifs et des cartes → Choix des 3 premières cartes → Choix des 3 dernières cartes → Obtention d'un « portrait robot »

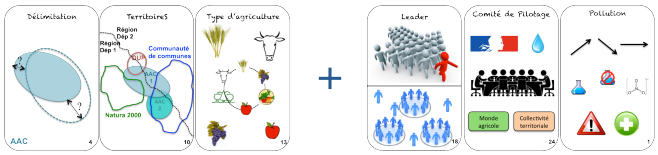

Exemple de tirage

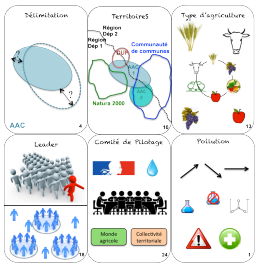

2. Notification du choix de cartes et des justifications associées

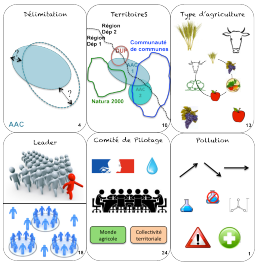

		1 Pollution		2 Rapidité des transferts		3 Taille de l'AAC	
		Ordre	Justification	Ordre	Justification	Ordre	Justification
Institutions	DDT	1	« C'est un territoire qui est assez urbain. Il y a des pollutions donc d'origine agricole, mais pas…				
	ARS					2	« La taille, elle est pas dépendante de la quantité d'eau produite puisque on prend un bassin…
	CG	1	« Le problème principal c'est celui là : pollution notamment par des industries, alors je voudrais…				
	AESN						
Gestionnaire	Maître d'ouvrage					5	« La taille de l'AAC pose tjs pb : c'est à dire jusqu'où on va ? Qu'est ce qui est pertinent…
Monde agricole	Chambre d'agriculture						
	Coopérative	2	« Bon les nitrates ok. Au niveau des phytos aujourd'hui, ils ne retrouvent que l'atrazine …	3	« l'eau qui est à un km a plus de chance d'alimenter en proportion importante le captage…		
	Agriculteur	5	« Nous on le voit au niveau du captage puisque bon on trouve nitrates, mais vous savez on …			2	« Faut pas chercher à restreindre, faut plutôt essayer d'étendre au maximum enfin entre guillemets …

Figure 4 - Déroulement d'un entretien individuel

Le choix de procéder en deux tirages de trois cartes oblige l'enquêté à hiérarchiser son discours.
L'objectif est d'assurer la traçabilité et l'analyse ultérieure des informations recueillies. Tous les entretiens ont donc été retranscrits sous la forme d'un compte rendu : les cartes choisies, leur ordre et leur justification ainsi que les discussions qui ont encadré l'entretien (ce que l'enquêté a pensé de l'outil, le ressenti de l'animateur, les propositions d'amélioration).
Un certain nombre de points de vigilance sont à souligner : il est important de laisser (imposer) le temps d'observation et de lecture des cartes avant le choix, de reformuler la consigne et les objectifs et de s'assurer que l'ensemble a bien été compris (ainsi il ne s'agit pas d'évaluer ce que la personne aimerait pour son captage ou son analyse générale de la situation de l'eau en France mais bien de souligner ce qui, à ses yeux, est caractéristique et explicatif de sa situation localement).

Chaque compte-rendu est ensuite consigné (un fichier excel par AAC enquêtée).
Les acteurs y sont regroupés par catégorie socio-professionnelle (les institutions -services de l'état, organismes publics, agences de l'eau-, le gestionnaire c'est-à-dire le maître d'ouvrage -mairie, syndicat d'eau…-, le monde agricole -chambres d'agriculture, agriculteurs, coopératives, négoces-, et une catégorie « autre » -Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, associations, mairies n'étant pas Maître d'Ouvrage mais incluses dans l'AAC-)

4 Test de l'outil sur 5 AAC de Seine-Normandie

Cinq territoires tests ont été retenus sur la base des informations et des résultats issus du travail d'enquête et de typologie réalisé au cours des deux années précédentes (Barataud et al., 2013). Les cinq territoires sur lequel l'outil cartes a été testé sont ainsi des territoires appartenant à chacun des cinq clusters qui avaient alors été identifiés : ces territoires présentent donc des caractéristiques variés mais ils se trouvent dans le même temps dans une aire géographique suffisamment restreinte pour permettre l'organisation du travail d'enquête et pour rencontrer des acteurs éventuellement engagés sur plusieurs de ces territoires. Il s'agit des aires d'Amilly, de Courtenay, de Douchy de Rachecourt sur Marne, et de Villemer. Localisées figure 5, leurs principales caractéristiques sont rappelées figure 6.

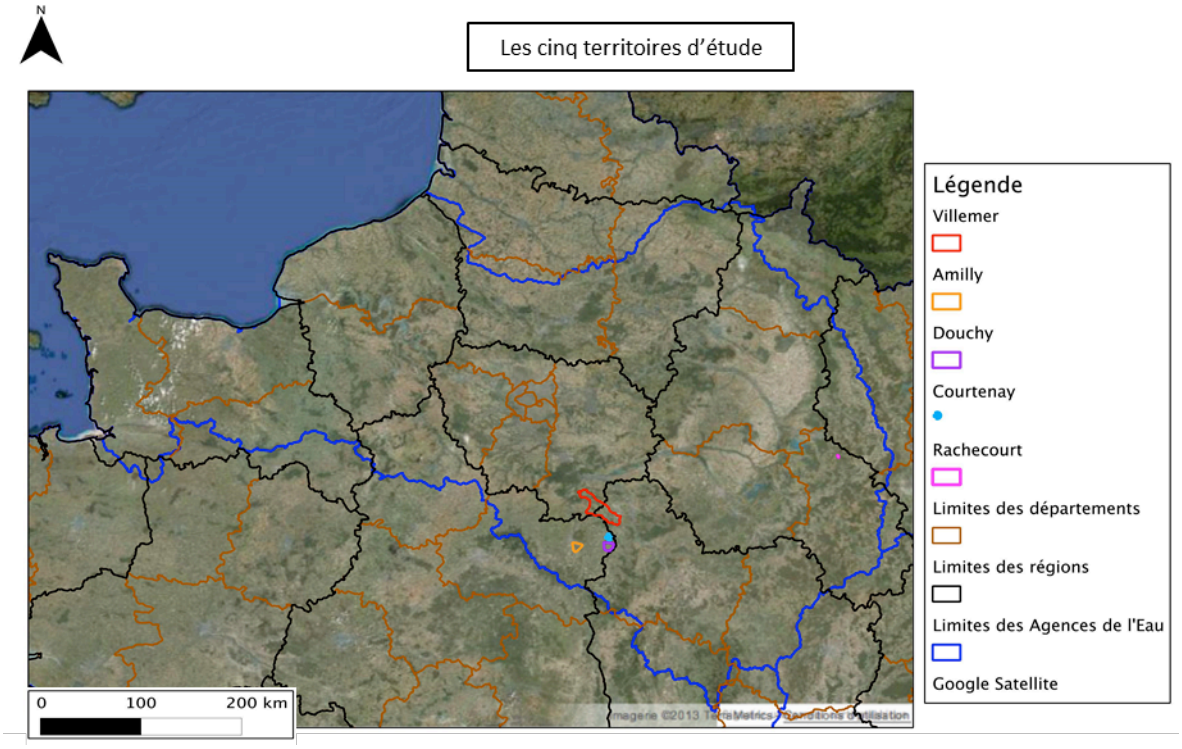

Figure 5 - Localisation des 5 AAC enquêtées

57 enquêtes ont été menées sur l'ensemble de ces cinq AAC :

- les membres des CoPil investis dans la démarche Grenelle: les institutions (services de l'Etat et services publics), les maîtres d'ouvrage, les représentants du monde agricole (chambre d'agriculture, agriculteurs, associations d'agriculteurs) ainsi que l'animatrice des trois captages situés dans la région Centre et un assistant à maitrise d'ouvrage ;
- les acteurs absents ou peu représentés dans les CoPil et pourtant qui portent aussi des enjeux et une vision du territoire et qui peuvent jouer un rôle dans la démarche en cours. Ainsi, les agriculteurs et certains organismes (Fédération du Bio, mairies non maîtres d'ouvrage…), lorsqu'ils étaient absents des CoPil, ont été identifiés sur les conseils d'autres enquêtés. L'échantillon d'agriculteurs ne se veut pas exhaustif, ni représentatif de l'ensemble de la profession agricole.

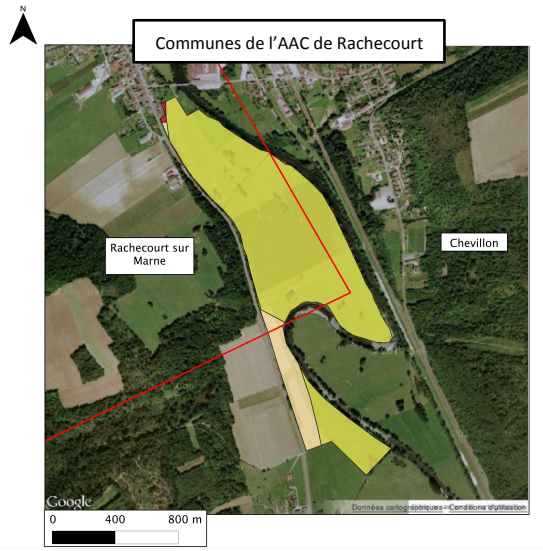

Forage de Rachecourt sur Marne – La Prairie
Surface AAC : 46 ha
Région : Champagne Ardenne
Département : Haute Marne
Nombre de communes concernées : 2
Maitre d'ouvrage : mairie
Animateur : non
Avancement de la démarche : limites actées, DTPA fait,
Pollution : nitrates
Population desservie : 800 personnes

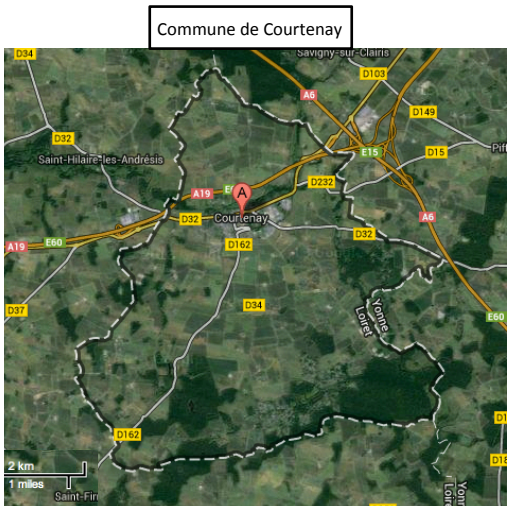

Source de la Bougis
Surface AAC : 3500 ha
Régions/Départements : Centre/Loiret, Bourgogne/Yonne
Nombre de communes concernées : 4
Maitre d'ouvrage : mairie
Animateur : oui
Avancement de la démarche : limites contestées, DTPA en cours
Pollution : nitrates et phytosanitaires
Population desservie : 4000 personnes

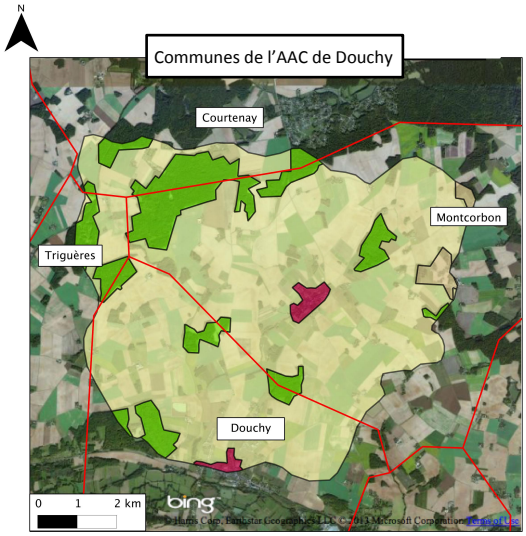

Source de la Metairie
Surface AAC : 3800 ha
Région/Département : Centre/Loiret
Nombre de communes concernées : 4
Maitre d'ouvrage : SIAEP
Animateur : oui
Avancement de la démarche : limites actées, DTPA fait, plan d'action fait
Pollution : nitrates et phytosanitaires
Population desservie : 1500 personnes

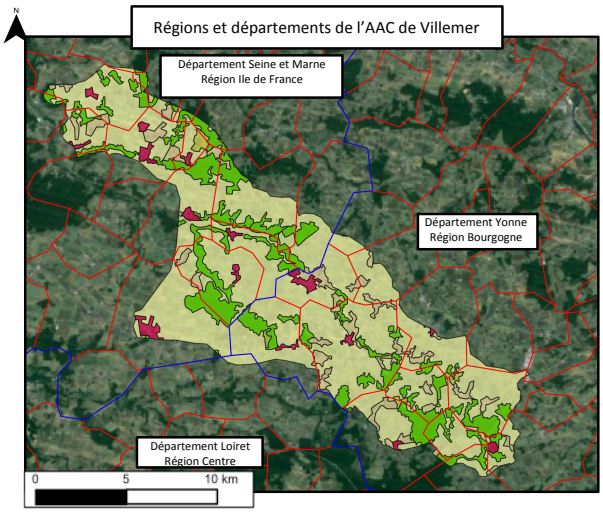

Source de Villemer
Surface AAC : 22400 ha
Régions : Centre, Bourgogne et Seine et Marne
Départements : Loiret, Yonne et Ile-de-France
Nombre de communes concernées : 24
Maitre d'ouvrage : Eau de Paris
Animateur : non
Avancement de la démarche : limites actées, DTPA en cours
Pollution : nitrates et phytosanitaires
Population desservie : Paris

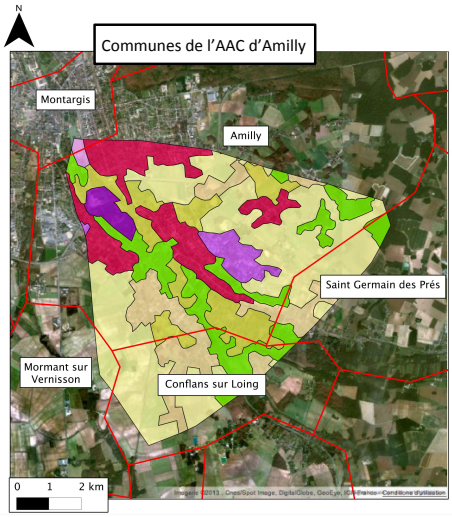

Source de la Chise
Surface AAC : 5300 ha
Région/Département : Centre/Loiret
Nombre de communes concernées : 10
Maitre d'ouvrage : communauté d'agglomération
Animateur : oui
Avancement de la démarche : limites actées mais contestées, DTPA fait, plan d'action en cours
Pollution : nitrates et phytosanitaires
Population desservie : 32000 personnes

Figure 6 - Principales caractéristiques des 5 AAC enquêtées

5 Retour d'expérience : résultats sur l'ensemble des AAC

Les résultats sont de trois types :

- L'outil en lui-même : ce que les enquêtés en ont pensé
- Le traitement quantitatif : le tirage des cartes
- Le traitement qualitatif : l'analyse de ce qui a été dit pour justifier le choix de chaque carte. Chaque carte pouvant porter des discours antagonistes, il est important de faire un travail complémentaire d'analyse des justifications.

Le jeu de cartes a été très majoritairement bien accueilli, les acteurs ayant souligné une approche innovante et ludique leur permettant de s'exprimer librement. Le format de l'enquête donne la possibilité aux enquêtés de prendre en main l'entretien et de se questionner sur leur captage. Les enquêtés s'accordent sur le fait que le choix dans un premier temps de trois cartes, puis de trois autres cartes par la suite impose de faire un travail de sélection permettant de ne faire émerger que les thématiques essentielles.
Les premières cartes piochées sont souvent très proches du territoire de l'AAC. Les trois suivantes permettent de compléter le discours et souvent de prendre plus de distance par rapport à la caractérisation pure de l'AAC. Si de manière générale, les six cartes suffisent aux enquêtés pour décrire leur territoire selon eux, certains souhaiteraient en choisir d'avantage et d'autres, au contraire, ont du mal à choisir la dernière carte : utiliser plus de cartes ne permettrait sans doute pas de faire ressortir plus de point clés.

TRAITEMENT QUANTITATIF DES RÉSULTATS

Chaque carte a été prise au moins une fois sur l'ensemble des enquêtes : toutes ces cartes peuvent donc potentiellement jouer un rôle dans la description d'une AAC (figure 7).

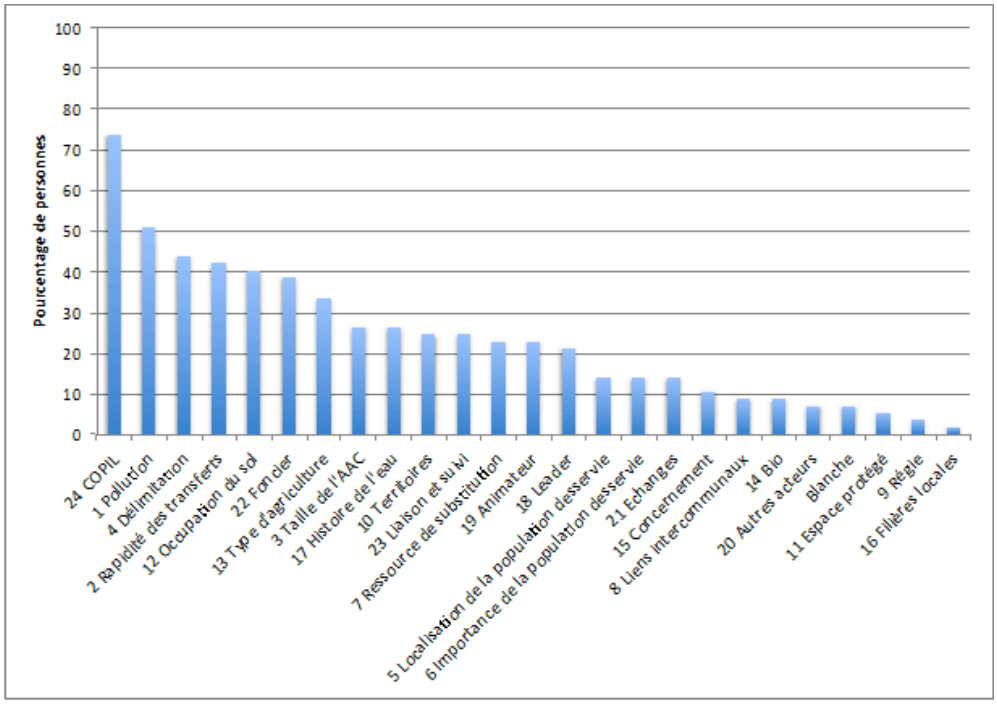

Figure 7 - Pourcentage de personnes ayant tiré chaque carte sur l'ensemble des AAC enquêtées

La carte CoPil a une place particulière (choisie par 73% des acteurs). Cette thématique (constitution du CoPil, représentativité de ses membres, rôle de chacun en son sein…) est souvent abordée par les enquêtés car constitutive de la démarche Grenelle.

Mais ce profil obtenu sur l'ensemble des enquêtes donne une vision « lissée » des cinq AAC, gommant leurs singularités. Nous allons donc revenir maintenant sur les traitements des résultats AAC par AAC.

6 Retour d'expérience : résultats sur chaque AAC

6.1 AAC de Villemer

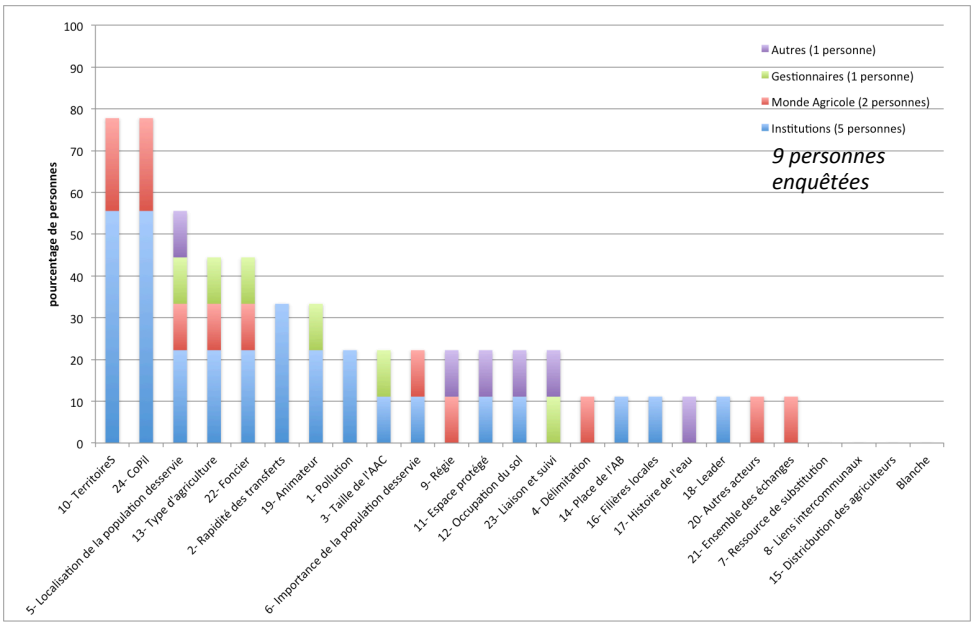

Figure 8 - Pourcentage de personnes ayant tiré chaque carte sur l'AAC de Villemer

Comme le montre la figure 8, deux thèmes ressortent en premier (cités par 78% des enquêtés) : i) la superposition des territoires et ii) le CoPil.
L'AAC de Villemer est à cheval sur trois départements, trois régions et deux autres AAC (non Grenelle). Cette situation est perçue comme une contrainte : multiplicité des acteurs au CoPil, orientations et ambitions parfois divergentes entre les régions et/ou départements, hétérogénéité des mesures proposées, lourdeurs administratives…
La particularité de ce CoPil réside dans son maître d'ouvrage : Eau de Paris. Point fort pour certains, ou de mésentente pour d'autres, le poids et l'envergure de ce maître d'ouvrage sont soulignés par les enquêtés. La puissance humaine et financière d'Eau de Paris donne à certains l'impression de se voir imposer une direction par un maître d'ouvrage déterminé. Autre élément marquant de ce CoPil : l'absence des agriculteurs autour de la table, Eau de Paris ayant fait le choix de ne communiquer auprès du monde agricole qu'après avoir réalisé le diagnostic des pressions. Ce diagnostic aura la forme d'une prospection pour le développement d'un projet d'agroforesterie sur la zone.
Le tirage de la carte « localisation de la population desservie » traduit le fait que le captage de Villemer participe à l'alimentation de Paris ce qui en fait une ressource stratégique. Le fait que le champ captant soit en Seine et Marne et alimente la capitale donne le sentiment à certains que l'eau du département est « volée », détournée au profit d'une population éloignée : il faudrait donc fournir localement des efforts (notamment pour l'agriculture intensive céréalière de la zone) pour des consommateurs éloignés.

L'émergence des thématiques relatives au type d'agriculture et au foncier (tirées par 44% des enquêtés chacune) est liée à la stratégie d'Eau de Paris sur son territoire, à savoir le développement de l'agroforesterie et de l'Agriculture Biologique (AB), ainsi que l'achat de terres pour y établir des baux environnementaux.

6.2 AAC d'Amilly

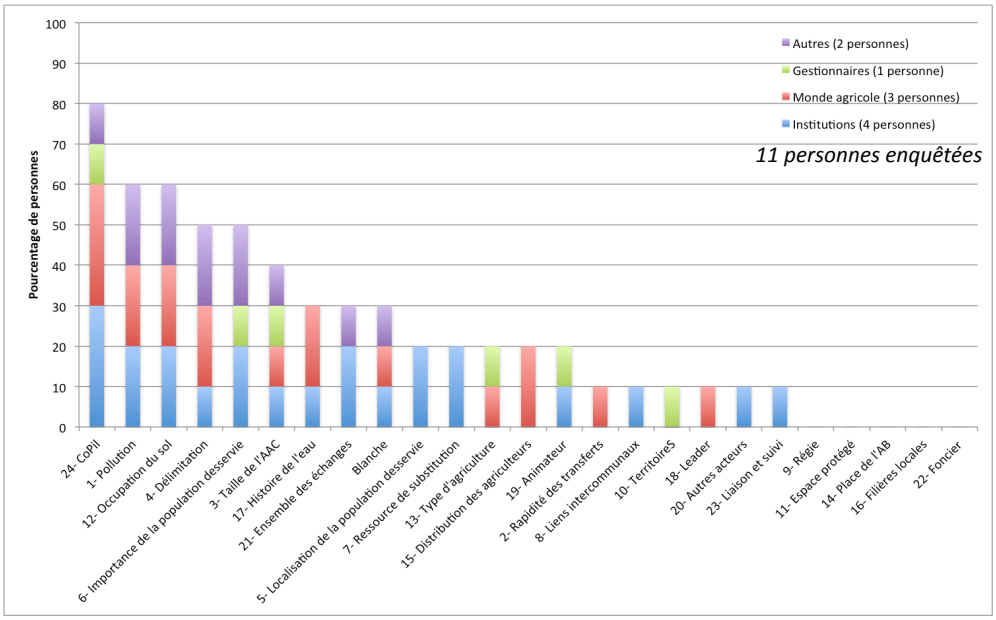

Figure 9 - Pourcentage de personnes ayant tiré chaque carte su l'AAC d'Amilly

La thématique du CoPil ressort de manière importante (80% des personnes interrogées) : figure 9. Cela est relatif au fait que ce territoire a été marqué par une association tardive du monde agricole aux réunions, créant un climat de tension et de suspicion chez les agriculteurs. Désireux de défendre leurs intérêts, ces derniers ont fondé une association qui a remis en cause la délimitation de l'hydrogéologue en demandant une contre-expertise (d'où la carte délimitation massivement tirée).
Les thématiques pollution (60%) et occupation du sol (60%) vont de pair et permettent de comprendre une des spécificités de ce territoire : l'AAC englobe à la fois des zones agricoles, des zones urbaines avec la ville d'Amilly et l'agglomération de Montargis, ainsi que des zones industrielles et un grand axe routier (N7). Les pollutions qui en résultent sont multiples et les acteurs locaux soulignent l'importance de prendre en compte ces autres sources de pollution.

6.3 AAC de Douchy

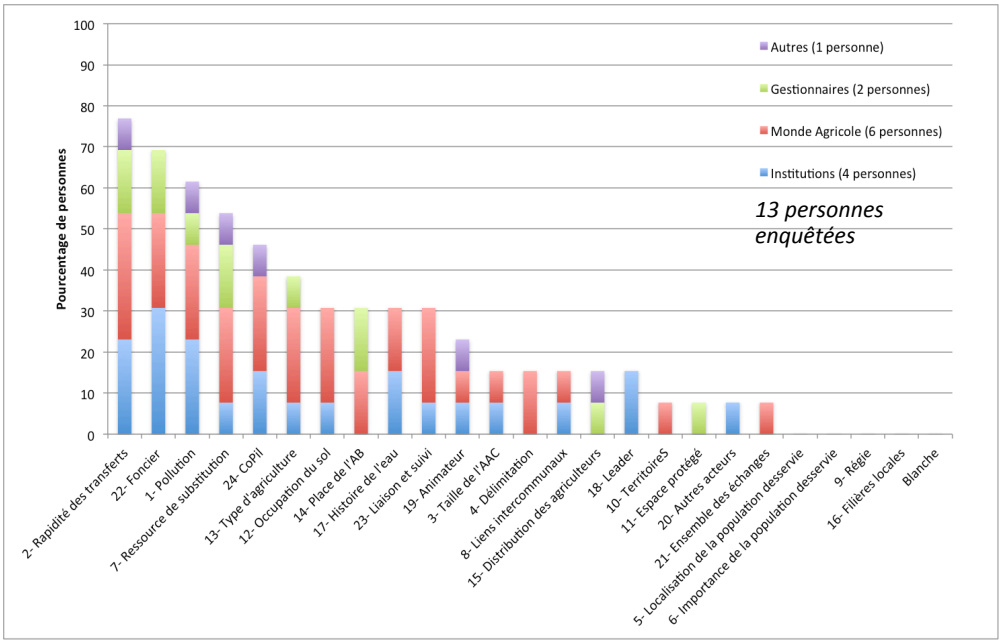

Figure 10 - Pourcentage de personnes ayant tiré chaque carte sur l'AAC de

Douchy

La thématique qui ressort en premier est la rapidité des transferts (77% des enquêtés) : figure 10. Cela s'explique par la présence de rus sur-creusés dans lesquels se déversent les eaux de drainage (recoupement avec la carte « type d'agriculture »), favorisant les infiltrations et donc les transferts de pollution vers les eaux souterraines.
La thématique du foncier (69%) ressort également des échanges de parcelles étant en cours afin de permettre la construction de bassins de rétention des eaux de drainage.
Certains sont sceptiques quant à l'efficacité du dispositif, d'autres y voient la possibilité, en cas de succès, de prendre ce territoire à titre d'exemple.
La problématique de la protection du captage est assez ancienne à Douchy : des actions ont été menées depuis 1992, notamment par la chambre d'agriculture. Cela se retrouve à travers les cartes pollution (62%) et CoPil (46%). En effet, ce captage a été marqué par des pics de nitrates à 220mg/l il y a 20 ans, engageant les acteurs locaux vers des actions de protection de l'eau. De plus, quatre agriculteurs présents sur l'aire font partie du syndicat d'eau de Douchy (maître d'ouvrage). Leur implication dans le syndicat a naturellement conduit à ce qu'ils soient présents dans le CoPil dès le début de la démarche, limitant ainsi des potentielles tensions.
Ce travail, qui s'est inscrit dans la durée, pose aujourd'hui la question des résultats en matière de qualité de l'eau car les taux de nitrates avoisinent les 37mg/l.

6.4 AAC de Courtenay

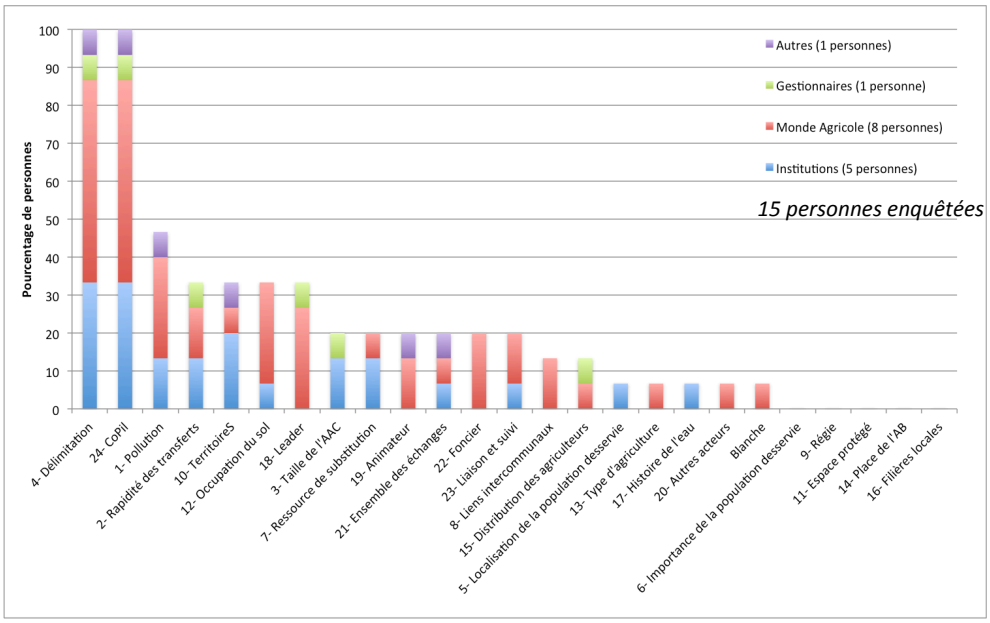

Figure 11 - Pourcentage de personnes ayant tiré chaque carte sur l'AAC de Courtenay

La figure 11 indique que deux thématiques sont évoquées par 100% des personnes enquêtés : le CoPil et la délimitation.
La délimitation est vivement contestée depuis le début de la démarche en 2008. Le bureau d'études qui a proposé la délimitation est jugé peu compétent par un certain nombre d'acteurs et tous s'accordent à évoquer son manque de pédagogie. La contestation porte sur la prise en compte d'une zone de l'AAC sur laquelle des expériences de traçages n'avaient pas permis de conclure.
L'ajout de cette zone a été décidé par l'Agence de l'Eau provocant l'incompréhension des acteurs locaux.
La thématique du CoPil est également centrale. Le maire ne parvient pas à stabiliser sa composition : le monde agricole, peu associé au début de la démarche ne se sentait pas assez représenté et défendu, et souhaitait donc assister en nombre aux réunions ; les représentants des institutions sont en doublons puisque l'AAC est à cheval sur deux départements ; les personnes assistant aux réunions ont beaucoup

changé alimentant la confusion quant au rôle de chacun. Les agriculteurs, comme sur l'AAC d'Amilly, ont choisi de se fédérer en association afin de défendre leurs intérêts.
Les taux de nitrates sont aujourd'hui aux environs de 38mg/l sur ce captage ce qui pose beaucoup de questions (47% des personnes ont tiré la carte pollution), surtout au monde agricole qui estime que la limite des 50mg/l n'est pas dépassée et que les efforts des agriculteurs ont été suffisants.

6.5 AAC de Rachecourt sur Marne

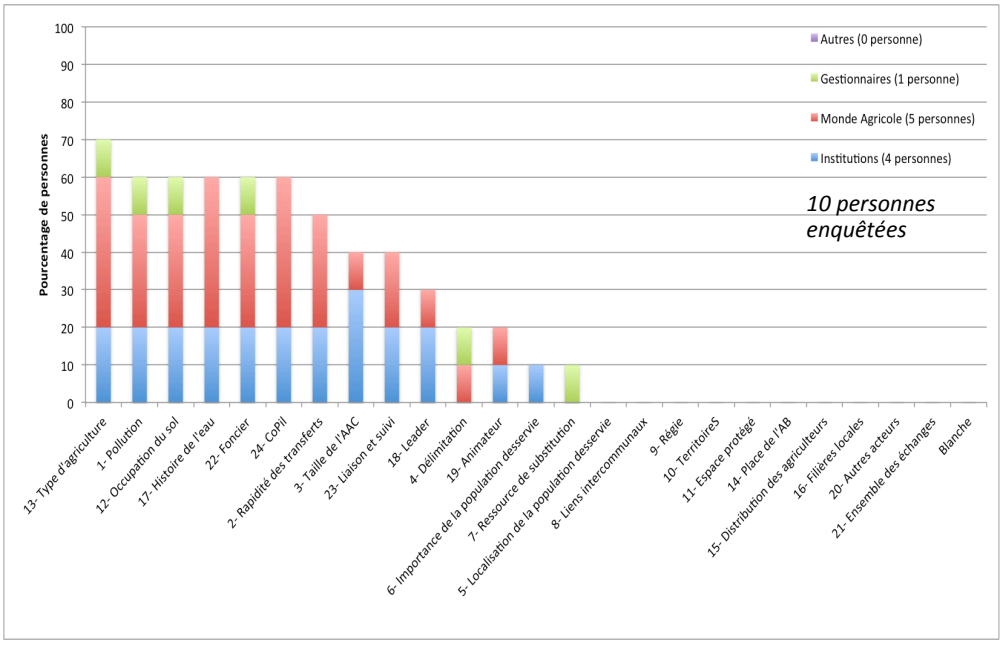

Figure 12 - Pourcentage de personnes ayant tiré chaque carte sur l'AAC de Rachecourt sur Marne

Seules 14 cartes ont été utilisées sur les 24 proposées : les acteurs ont une vision très resserrée du territoire ; elle n'est pas forcément partagée, mais ce sont les mêmes problématiques qui ressortent pour tous les enquêtés : figure 12.
Contrairement à d'autres AAC (Courtenay par exemple), il n'y a pas de carte qui se détache clairement.
L'AAC de Rachecourt sur Marne est petite (46 ha) et entièrement agricole. Les cartes « type d'agriculture » (70%), « pollution » (60%) et « occupation du sol » (60%) tournent autour d'une problématique centrale pour cette AAC : la mise en culture (maïs) d'une ancienne prairie sur une parcelle proche du champ captant en 2001. Les pics de nitrates (au-delà de 50 mg/l) associés à cet événement ont été et sont toujours source de conflits entre le maire de la commune et l'agriculteur concerné. Ce conflit de personnes est également décrit à travers les cartes « histoire de l'eau » (60%) et « CoPil » (60%) puisqu'elles permettent de comprendre la bataille juridique jusqu'au conseil d'état résultant de cette implantation de maïs.
Les cartes pollution et histoire de l'eau, complétées par les notions de rapidité des transferts (50%), ont également permis de comprendre que le choix de l'emplacement du forage, à quelques dizaines de mètres de la Marne, est remis en question notamment par les agriculteurs estimant que la proximité forage-rivière empêche toute possibilité de filtration de l'eau, la rendant impropre à la consommation.
La problématique du foncier (60%) est intéressante sur ce territoire car perçue très différemment selon les acteurs. Les services de l'Etat voient positivement cette initiative, ce qui n'est pas le cas de tous les agriculteurs, deux d'entre eux refusant catégoriquement cette option.

7 Retour d'expérience : acteurs locaux et extérieurs … une sensibilité différente ?

Les résultats présentés dans la figure 13 agrègent ce qui a été obtenu sur l'ensemble des 5 AAC.
La question de la différence d'approche de la problématique sur les territoires peut se faire en distinguant :

- des acteurs « extérieurs », c'est-à-dire des acteurs plus institutionnels dont l'objectif est de gérer, d'accompagner dans le temps la démarche pour qu'elle réponde aux exigences réglementaires ;
- des acteurs « locaux », c'est-à-dire des acteurs usagers du territoire.

Les acteurs extérieurs ont souvent une vision plus englobante du territoire ce qui est lié au fait qu'ils sont généralement en charge de plusieurs AAC en même temps et participent de front à plusieurs CoPil. On retrouve cet aspect dans le tirage de la carte « Territoires » qui traduit souvent l'appartenance d'une AAC à au moins deux départements et régions supposant un travail de collaboration entre homologues.
Les acteurs locaux portent quant à eux plus souvent un discours basé sur leur expérience du territoire, ce qui est d'autant plus vrai pour le monde agricole pour lequel les positions sont beaucoup plus pragmatiques. Ce sont les acteurs locaux par exemple qui tirent proportionnellement plus de cartes relatives à l'agriculture ou au choix de délimitation de l'AAC.

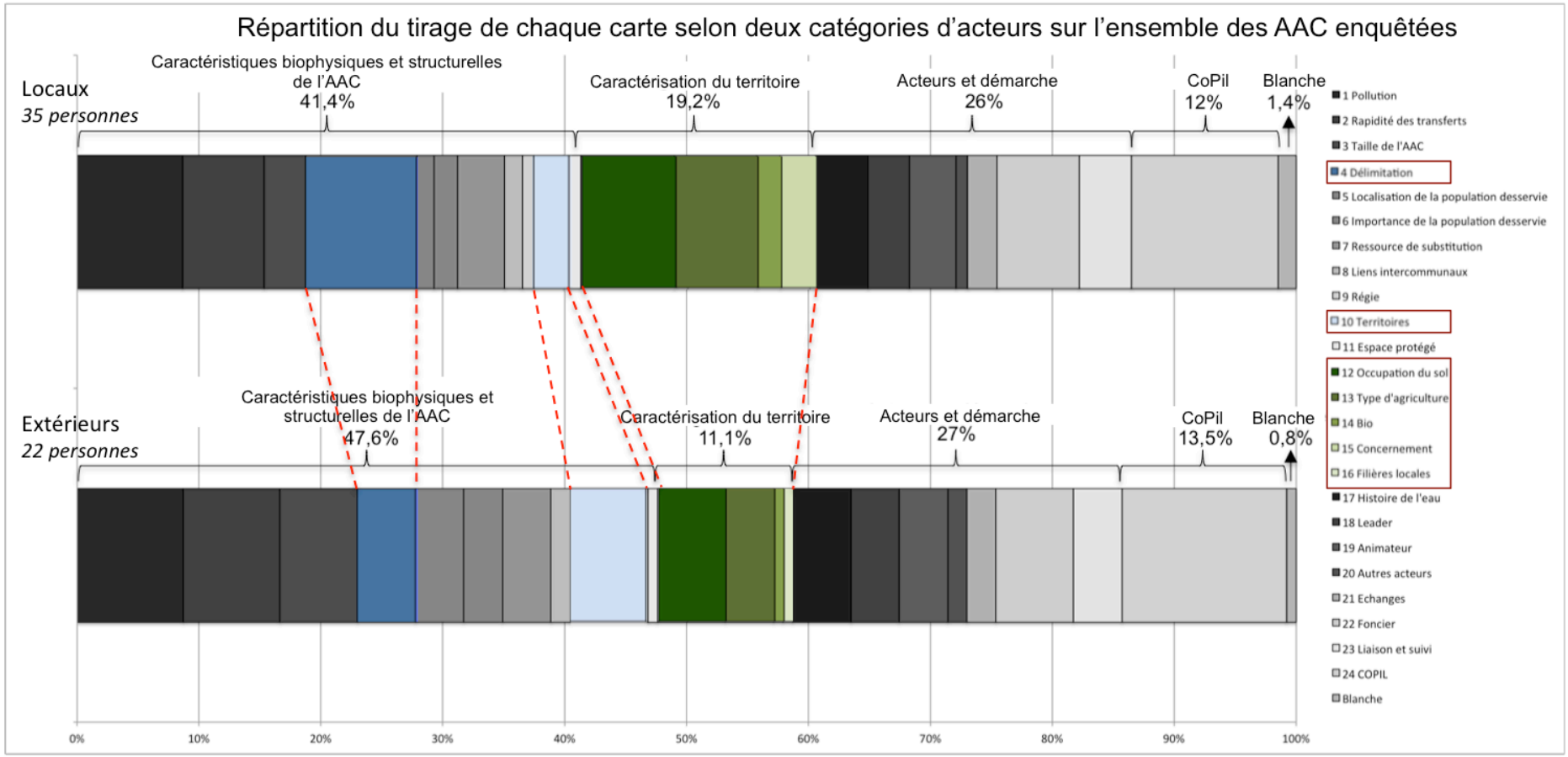

Figure 13 - Répartition du tirage de chaque carte selon deux catégories d'acteurs sur l'ensemble des AAC enquêtées

8 Retour d'expérience : le partage des visions … un défi

TRAITEMENT QUALITATIF DES RESULTATS

8.1 Le Grenelle de l'environnement : une démarche incomprise et qui divise

Un certain nombre d'acteurs locaux perçoivent cette démarche comme peu flexible et éloignée de la réalité de terrain et des enjeux économiques de l'agriculture. De plus, cette réglementation est accueillie comme un texte supplémentaire auquel il faut se conformer. Cette superposition de textes alimente une certaine confusion (ex : confusion entre les enjeux de la DUP qui devrait exister pour tous les captages et ceux des AAC…).

La diversité des acteurs et des enjeux considérés (à tort ou à raison) comme contradictoires font de ces AAC des territoires sensibles.

- Le monde agricole souligne les conséquences économiques de la mise en place des AAC pour la pérennité de leurs entreprises, surtout dans les zones céréalières avec des productions à forte valeur ajoutée. Les agriculteurs s'inquiètent pour le maintien de la qualité des productions et craignent également que les actions aujourd'hui volontaires ne deviennent obligatoires avec des mesures comme le passage au bio par exemple ;
- Les maîtres d'ouvrage se doivent de prendre en charge les problématiques de pollution de leur captage afin d'assurer une distribution d'eau de qualité à leurs concitoyens ;
- Les services de l'Etat sont les relais des politiques nationales et donc européennes en la matière et doivent s'assurer de l'atteinte du bon état des masses d'eau sous peine de sanctions financières pour la France.

Les maîtres d'ouvrages n'ont pas toujours les moyens humains et financiers pour suivre le dossier notamment pour les toutes petites communes qui ont des équipes très réduites pas toujours compétentes sur ce sujet et à même de suivre les débats techniques.

La confusion et les incompréhensions mènent souvent à la contestation : remise en cause du problème de pollution (et de la norme à 50mg/l de nitrates), des raisons du classement Grenelle de certains captages…

8.2 Une gouvernance locale questionnée

La composition des Comités de Pilotage (CoPil) n'étant pas régie par un texte de loi elle peut varier d'une AAC à l'autre, même si l'on retrouve régulièrement les mêmes acteurs.

- La participation des agriculteurs est particulièrement sensible : leur implication tardive se solde le plus souvent par un climat de tensions et de suspicions de leur part révélant leur peur d'être lésés et le sentiment d'être placés devant le fait accompli.
- D'autres acteurs sont susceptibles de participer aux CoPil : coopératives agricoles, négoces, associations diverses (consommateurs, pêche, environnement…), ou industriels : ont-ils une place dans la démarche ? Si oui, à quel moment ? Certains y voient une possibilité de donner la parole à tous et d'autres une complication des débats et des négociations. Les coopératives et négoces sont particulièrement concernés par la mise en place des AAC sur leurs territoires et cherchent aujourd'hui à se faire entendre.
- Le fait d'ouvrir les CoPil à un nombre plus important d'acteurs suppose la tenue de réunions plus conséquentes et souvent plus difficiles à mener.

La question de la définition des rôles de chacun dans un Copil et de la légitimité à le diriger n'est pas toujours claire, générant parfois des incompréhensions.

8.3 Une mise en œuvre compliquée sur le terrain

Le monde agricole a souvent le sentiment d'être présenté comme le seul responsable de la détérioration de la ressource et souligne l'existence dans certains cas d'autres sources de pollution à prendre en compte. Il regrette que les mesures proposées dans les plans d'actions soient centrées sur l'agriculture.

Le territoire de l'AAC est souvent au cœur de vifs débats parce que sa délimitation définit les acteurs et territoires qui impactent la ressource et qui seront impactés par les plans d'actions. L'enjeu est fort, notamment pour le monde agricole. La capacité à communiquer et à expliquer cette délimitation est primordiale : une mauvaise pédagogie suffit à susciter la méfiance et à fragiliser les bases de la démarche qui seront alors par la suite systématiquement remises en cause.

Les outils aujourd'hui proposés à travers les plans d'action ne sont pas toujours bien accueillis voire rejetés.

- Les MAEt sont particulièrement pointées du doigt car jugées inadaptées et peu novatrices.
- L'agriculture biologique est quant à elle rarement envisagée par le monde agricole, soit présentée comme une hérésie, soit comme une non solution à la problématique nitrate.
- La question de la gestion du foncier représente soit une véritable opportunité pour les agriculteurs qui souhaiteraient sortir de l'AAC et se libérer de ses contraintes, ou à l'inverse elle peut être vécue comme une forme de dépossession, de mainmise sur leurs pratiques.
- La question du prix du foncier est également centrale car source de nombreuses inquiétudes comme celle de la perte de valeur des terres lors de la mise en place d'une AAC.

Conclusion : Vers la création d'un outil de médiation territoriale

- **Le jeu de cartes : un outil pour rencontrer les acteurs et leur donner la parole**

L'utilisation du jeu de cartes donne l'opportunité aux animateurs de rencontrer individuellement et/ou collectivement les acteurs d'une AAC et de leur donner la parole. Les enquêtés peuvent alors s'exprimer librement sur leur territoire et en donner leur description.

En leur offrant la possibilité de choisir les thématiques qui leur semblent pertinentes pour parler de leur territoire ils deviennent pro-actifs : ce sont leurs choix qui guident l'entretien et non des questions pré-définies d'un questionnaire standardisé.

De plus, cette approche avec un choix limité de thématiques à aborder permet aux enquêtés de hiérarchiser et de structurer leur discours pour ne faire émerger que l'essentiel.

- **Un outil pour décrypter un territoire et ses dynamiques**

L'outil carte permet de croiser les regards des acteurs sur leur territoire afin de mieux le comprendre. La prise en compte des discours souvent différents mais parfois complémentaires doit aider à l'instauration d'un dialogue en passant par l'explication des approches de chacun.

Le dialogue et la confrontation des points de vue peuvent conduire à faire évoluer la perception de la question de l'eau sur un territoire et permettre ainsi aux acteurs d'intégrer des préoccupations qui sont à priori extérieures aux leurs.

En donnant la parole à ceux qui sont concernés de près ou de loin par la mise en place des AAC, l'outil carte a fait émerger à la fois les tensions existantes, les incompréhensions sur ces territoires mais aussi les catalyseurs de la démarche.

La prise en compte de facteurs allant au-delà des aspects techniques hydrogéologiques, comme l'histoire d'un territoire, de ses meneurs, des relations entre les acteurs, est essentielle pour comprendre l'origine ou les tendances d'évolution de certaines situations et guider des actions.

Ayant été testé lors des entretiens individuels sur les 5 AAC précédemment décrits, l'outil cartes a montré :

i) qu'il comporte tous les éléments nécessaires pour décrire ces territoires à enjeu eau

ii) qu'il est facilement compréhensible et utilisable et qu'il permet efficacement de structurer le discours des acteurs. L'enjeu devient alors de trouver ses modalités d'utilisation en collectif pour qu'il devienne un véritable outil de médiation territoriale.

Cet outil, intitulé METE'EAU, outil de MEdiation TErritoriale autour de l'enjeu EAU, est en cours d'expérimentation.